

Programme de soutien des enseignants chercheurs

(Approuvé par le conseil de l'université du 28 Février 2013)

Objectifs

Ce programme définit les motifs du soutien financier d'un enseignant chercheur de l'Université Moulay Ismail dans le cadre d'une mobilité. L'objectif principal est d'encourager les enseignants chercheurs à s'impliquer dans les programmes du développement de l'université aussi bien sur le volet pédagogique que celui de la recherche scientifique. Ainsi, toute demande de financement d'une mobilité dont le dossier satisfaisant les motifs ci-après sera acceptée.

A- Motif justificatif de la mobilité dans le cadre de la formation continue

a) Enseignement :

- I. Préparation d'un nouveau cours en format numérique dans le cadre d'une formation initiale ou continue.
- II. Conception d'un cours existant ou nouveau (cours magistral avec TD) sous forme numérique pour mise en ligne.
- III. Préparation d'une structure d'enseignement pour la création et/ou la contribution aux nouvelles filières répondant à la stratégie de l'université en matière de formation.

L'enseignant chercheur bénéficiant de l'appui doit fournir le document à l'université et assurera le suivi de son travail au moins une année

b) Recherche scientifique :

- IV. Acquérir les compétences nécessaires pour manipuler un matériel ou un appareil de laboratoire nouvellement acquis et nécessitant une technique particulière au sein de l'établissement.

L'enseignant chercheur bénéficiant de l'appui doit assurer le fonctionnement du matériel concerné pendant une année ou assurer la formation d'une autre personne de l'université.

B- Motif justificatif de la mobilité dans le cadre de la recherche scientifique

- V. Participation à un congrès international par une communication orale ou par une conférence en tant qu'invité.

L'enseignant chercheur bénéficiant d'un appui à cette mobilité doit fournir un rapport détaillé sur sa participation.

- VI. Stage de formation pour la recherche dans le cadre d'un changement de thématique de recherche permettant l'acquisition de nouvelles connaissances (séjours d'une durée de 1 à 3 mois).

L'enseignant chercheur bénéficiant d'un appui à cette mobilité doit fournir un rapport détaillé sur son séjour et la thématique du sujet de la formation.